EvoBus France



10114

NOTICE DESCRIPTIVE

CAR Mercedes-Benz – Type: 530 – Variantes: 587 457

Véhicules réceptionnés suivant la directive 2001/85/C.E.

0. GENERALITES

0.1. Constructeur : EvoBus GmbH D-70567 Stuttgart (Allemagne)
0.1.1. Représentant accrédité en France : EvoBus France S.A.S. – 2 à 6 rue du Vignolle – Zone Industrielle – B.P. 90134 – 95842 Sarcelles Cedex
0.2.
0.3. Marque : MERCEDES-BENZ
0.4. Désignation commerciale : O 530 LE U
0.5. Catégorie internationale : M3
0.6. Genre : T.C.P.
0.7. Type, variantes et versions : 530 587 457
0.7.1. Décodage des T.V.V. : Type : **530** (Gamme Citaro)
Variantes : **5** (Low Entry 12 m) – **87** (Interurbain 2 portes) – **457** (Moteur)
Version : Sans objet
0.8. Puissance administrative : 32 CV

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1. Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux
Essieu 1 : roues simples
Essieu 2 : roues jumelées
1.1.1. Emplacement des roues motrices : Roues de l'essieu 2 – En option, dispositif antipatinage de roues (A.S.R.)
Un voyant au tableau de bord signale au chauffeur l'entrée en fonction du système
1.1.2. Emplacement des roues directrices : Roues de l'essieu 1
1.2. Dimensions des pneumatiques : 275/70 R 22,5 (148/145 J) ou indices charges/vitesses supérieurs
1.3. Constitution de la coque : Cadre treillis, en tubes et tôles d'acier soudés
1.4. Emplacement et disposition du moteur : Moteur monté horizontalement, placé à l'arrière dans l'axe du car.
1.5 Emplacement du poste de conduite : Avancé, côté gauche

2. MASSES ET DIMENSIONS

Au sein de la présente notice descriptive, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière

2.1. Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 17.900 Kg
2.2. Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) : Néant
2.3.
2.4. Masse en charge techniquement admissible : 19.000 Kg
2.5. Charges maximales admissibles :
2.5.1. Sur l'essieu 1 : 6.300 Kg
2.5.2. Sur l'essieu 2 : 11.600 Kg
2.6. Voie avant : 2,101 m
2.7. Voie arrière : 1.834 m
2.8. Empattement : 6,035 m

Véhicules livrés carrossés

2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche :
Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements
Véhicule livré aménagé
2.9.0. Total : 9.800 Kg
2.9.1. Sur l'essieu 1 : 3.100 Kg
2.9.2. Sur l'essieu 2 : 6.800 Kg
2.10. Porte-à-faux avant : 2,705 m
2.11. Porte-à-faux arrière : 3,300 m
2.12. Longueur hors tout : 12,040 m
2.13. Largeur hors tout : 2,550 m
2.14.

3. MOTEUR

3.1. Dénomination du type :
3.1.1. Marque : Daimler AG
3.1.2. Marquage moteur : OM 457 hLA V/14 ou OM 457 hLA V/15 (Euro 5)
ou : OM 457 hLA EEV/14 ou OM 457 hLA EEV/15 (EEV)
3.2. Description générale :
3.2.1. Genre : Moteur diesel, 4 temps.
3.2.2. Principe de fonctionnement : Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
3.2.3. Suralimentation : Par turbo compresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur thermique
3.2.4. Dispositifs antipollution : Système SCR, silencieux d'échappement avec catalyseur, injection d'Adblue avec unité d'alimentation et dosage + filtre à particules avec les moteurs EEV.
3.3. Nombre et disposition des cylindres : 6 cylindres en ligne
3.4. Cylindrée : 11.967 cm³
3.5. Rapport volumétrique de compression : 18,5 ±0,5
3.6. Puissance maximale : 220 kW (/14) ou 260 kW (/15)
3.7. Régime de puissance maximale : 2.000 tr/min
3.8. Couple maximal : 125 mdaN (/14) ou 160 mdaN (/15)
3.9. Régime du couple maximal : 1.100 tr/min
3.10. Régime de rotation maximal : 2.200 tr/min ± 60
3.11. Carburant utilisé : Gasoil
3.12. Réservoirs à carburant :

3.12.1. Emplacement	En arrière de l'essieu 1, sous le véhicule	
	Côté droit	Côté gauche
3.12.2. Capacité (en litres)	115	235
3.12.3. Matériau	Acier	

3.13. Mode d'alimentation du moteur : Par pompes-conduites-injecteurs gérés électroniquement (injection directe)
3.14. Type de filtre à air : à cartouche sèche
3.15. Allumage : par compression
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques : 24 volts
3.17. Dispositif d'anti-parasitage : sans objet
3.18. Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur visco-coupleur
3.19. Nombre de silencieux d'échappement : un
3.20. Niveau sonore au point fixe :
3.20.1. Valeur du niveau sonore : 95 dBA (Euro 5) – 92 dBA (EEV)
3.20.2. Régime de rotation correspondant : 1.500 tr/min
3.20.3. Position de la sortie d'échappement : A l'arrière, côté gauche
3.21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption : Sur la plaque constructeur.
3.22.
3.23.
3.24. Classe environnementale : 0555*0874G (Euro 5) – 0555*0874K (EEV)

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. Type des boîtes de vitesses : Automatiques

Avec moteur OM 457 hLA V/14
et OM 457 hLA EEV/14
-ZF 6 HP 592 (6 rapports avant et 1 marche arrière)
-ZF 6 AP 1400 (6 rapports avant et 1 marche arrière)
-Voith DIWA D 864.3 (4 rapports avant et 1 marche arrière)
-Voith DIWA D 864.5 (4 rapports avant et 1 marche arrière)

Avec moteur OM 457 hLA V/15
et OM 457 hLA EEV/15
-ZF 6 HP 602 (6 rapports avant et 1 marche arrière)
-ZF 6 AP 1700 (6 rapports avant et 1 marche arrière)
-Voith DIWA D 864.3 (4 rapports avant et 1 marche arrière)
-Voith DIWA D 864.5 (4 rapports avant et 1 marche arrière)

4.1.1. Emplacement du levier de commande : Sur planche de bord

4.2. Type d'embrayage : Convertisseur de couple
4.2.1. Mode de commande : Automatique avec transmission hydraulique
4.3. Type de transmission entre boîte de vitesses et roues : Arbre à cardan entre boîte et pont, et arbre de roue entre pont et moyeu.
4.4. Démultiplication de la transmission :
4.4.1. Circonférence de roulement des pneumatiques de référence : 2.922 mm
4.4.2. Démultiplication et vitesses à 1.000 tr/min
Avec boîte de vitesses ZF 6 HP 592

Combinaison des vitesses	Rapports de boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1.000 t/min (en Km/h)
1	3,430		20,151	8,70
2	2,010		11,809	14,85
3	1,420		8,343	21,02
4	1,000	5,875	5,875	29,84
5	0,830		4,876	36
6	0,590		3,466	50,67
Arrière	4,840		28,435	6,16

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée
Boite de vitesses, sur demande

BV/Rapports	1	2	3	4	5	6	Arrière
ZF 6 HP 602	3,430	2,010	1,420	1,000	0,830	0,590	4,840
ZF 6 AP 1400 / 1700	3,364	1,909	1,421	1,000	0,720	0,615	4,235
Voith DIWA D.864.3/D.864.5	4,900	1,361	1,000	0,730	--	--	3,800

Peuvent être montés en option les ponts suivants :

BV/Ponts	4,300	5,222	5,875
ZF 6 HP 592 / HP 602	--	X	X
ZF 6 AP 1400 / AP 1700	--	X	X
Voith D 864.3 / D 864.5	X	X	X

4.5. Vitesse maximale effective : 100 Km/h
4.5.1. Sur route : 90 Km/h
4.5.2. Sur autoroute : 100 Km/h
4.6. Indicateur de vitesse : oui
4.7. Compteur kilométrique : oui
4.8. Chrono tachygraphe : oui, sauf réglementation spécifique
4.9. Limiteur de vitesse : oui, par réglage du boîtier électronique à 100 Km/h

5. SUSPENSION

5.1. Avant : Suspension pneumatique à 2 coussins – Essieu à roues indépendantes - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique – 2 triangles superposés par côté – Barre stabilisatrice
5.2. Arrière
5.2.1. Suspension de l'essieu moteur : Suspension pneumatique à 4 coussins - Essieu rigide guidé par 2 bras longitudinaux inférieurs et 2 bras obliques supérieurs en triangle 4 amortisseurs télescopiques de type hydraulique – Barre stabilisatrice
5.3.
5.4. Suspension spécifique :
- Gestion électropneumatique de la suspension (ECAS)
- Système d'abaissement de la carrosserie côté droit : Lorsque le véhicule est à l'arrêt, ce dispositif piloté par le conducteur depuis son siège, abaisse la suspension côté droit permettant ainsi un meilleur accès aux portes. Le mécanisme d'abaissement est conçu de façon que, si la commande est relâchée au cours de l'abaissement, le véhicule revienne automatiquement à sa position initiale. Le mouvement d'abaissement est stoppé et inversé immédiatement. Le processus d'abaissement ne peut être relancé qu'une fois le véhicule revenu en position initiale. En position abaissée, le véhicule ne peut circuler, le frein de point d'arrêt momentané étant sous pression (environ 3 bars)

6. DIRECTION

6.1. Type de direction : à vis, à circulation de billes avec assistance hydraulique intégrée. L'effort volant est amplifié par pression hydraulique sur l'écrou récepteur du boîtier de direction. Amortisseur de direction

6.2. Diamètre de braquage hors tout : 21.528 mètres

7. FREINAGE

7.1. Frein de service : Système de freinage électropneumatique à gestion électronique composé de :
- 1 circuit de commande électropneumatique
- 2 circuits de puissance entièrement pneumatique agissant respectivement sur les roues avants et arrières (type I.I.)

7.2. Répartiteur de freinage : Non fonction gérée électroniquement agissant sur les deux essieux
7.2.1. Dispositif antibloqueur de roues : Oui, de catégorie 1 (intégré au système de freinage électropneumatique)
7.2.1.1. Principe : Un capteur sur chaque roue
7.3. Frein de secours : Assuré par l'indépendance des circuits
7.4. Frein de stationnement : A main, par cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1. Frein de service : Par air sous pression
7.5.2. Frein de secours : Par air sous pression
7.5.3. Frein de stationnement : Mécanique, par mise à l'air libre des cylindres à ressorts de l'essieu 2.
7.6. Assistance des freins : Oui
7.6.1. Frein de service : Air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet électropneumatique actionné directement par la pédale
7.6.2. Frein de secours : Air comprimé fourni par un compresseur entraîné par le moteur et distribué par un robinet électropneumatique actionné directement par la pédale
7.6.3. Frein de stationnement : Non
7.7. Réservoirs de fluide et d'énergie : réservoirs d'air comprimé
- Circuit essieu 1 : 40 litres
- Circuit essieu 2 : 40 litres
- Servitudes et parking : 40 litres + 6 litres
- Gestion suspension électropneumatique : 40 litres

7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : Voyants lumineux (rouge et jaune) sur planche de bord et écran multifonction
7.7.2. Paramètres mesurés pour l'alarme : Chute de pression pneumatique ou défaillance électronique
7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : Lors de la mise sous tension ou par réalisation d'une défaillance
7.8. Type de freins :
7.8.1. Frein de service
7.8.1.1. Essieu 1 : Disques
7.8.1.2. Essieu 2 : Disques
7.8.2. Frein de secours : Disques
7.8.3. Frein de stationnement : Disques
7.9. Dispositif ralentisseur :
7.9.1.
7.9.2. Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : Sans objet
7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : Ralentisseur hydraulique incorporé à la boîte de vitesses
7.10.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : CAR / Classe 2

8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes :

- Coupe batterie
- Chauffage autonome
- Vitrage athermique
- Climatisation de toit
- Portes bagages
- Chauffage de toit
- Rack à bagages
- Double vitrage
- Trottoir amovible supportant deux banquettes de deux places chacune
- Aménagement pour l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux utilisateurs de fauteuil roulant, conformément à l'annexe 7 de la directive 2001/85/CE

8.1.2. Volume des soutes à bagages : sans objet

8.2. Matériaux constituant la carrosserie : caisse autoportante, avec ossature en tubes et tôles d'aciers soudés, à construction modulaire rassemblée par profilés en partie inférieur et supérieur. Protection contre les collisions latérales.

8.2.1. Protection contre l'incendie : oui, alarme incendie dans le compartiment moteur et dans le compartiment chauffage autonome

8.3. Nombre de places assises :

TABLEAU DES AMENAGEMENTS TYPES						
Places assises (y compris le conducteur)		Places debout		Pois à vide maximum en ordre de marche * (en Kg)		
Minimum	**Maximum**	**Minimum**	**Maximum**	**Total**	**Essieu 1**	**Essieu 2**
34	48	16	23	12.200	4.000	8.200

* Les poids à vide en ordre de marche diminuent en fonction du choix des options et des implantations de sièges
Le nombre de places debout limité à la moitié des places assises
La configuration d'aménagement d'origine en places assises ne peut être modifiée (sauf autorisation du constructeur)

8.4. Sièges :

8.4.1. Nombre total correspondant aux aménagements décrits au point 8.3.

NOMBRE DE SIEGES OU BANQUETTES					
Sièges 1 place (y compris le conducteur)		**Banquettes 2 places**		**Banquette arrière 5 places**	
Minimum	**Maximum**	**Minimum**	**Maximum**	**Minimum**	**Maximum**
1	1	14	21	1	1

8.5. Nombre de portes :

8.5.1. Latérales :

Avant gauche : sans objet
Avant droite : une porte simple de service à un vantail, louvoyante extérieur (type « classique »), à commande électropneumatique
Médiane : une porte simple de service à deux vantaux, louvoyante intérieur ou extérieur (type « classique » ou « métro »), à commande électropneumatique ou électrique

Ces portes sont équipées de commande de sécurité intérieure et extérieure.

8.5.2. Arrière : sans objet
8.5.3. Fermetures : verrouillage par carré de l'extérieur, avec déverrouillage intérieur (sur demande)

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1. Emplacement :

Côté gauche : 7 baies dont 2 en issue de secours, comptant double
Côté droit : 6 baies dont 1 en issue de secours, comptant double
Face arrière : 1 lunette considérée en issue de secours
Pavillon : 2 trappes d'évacuation des passagers (faisant office d'évacuation des fumées)

Les baies latérales peuvent être pleines ou bien de type coulissante sur leur partie supérieure

8.6.2. Mode d'ouverture :

8.6.2.1. Vitres : Marteaux-pics, placés à proximité de chaque issue de secours
8.6.2.2. Trappe de toit : par éjection

8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1. Pare-brise : verre feuilleté
8.7.2. Vitres latérales : verre trempé
8.7.3. Lunette arrière : verre trempé

8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité :

VEHICULE LIVRE AMENAGE

8.8.1. Places avant :

8.8.1.1. Siège conducteur : 1 ceinture 3 points à enrouleur, sur siège type : - ISRI (6860/875 NTS) - GRAMMER (MSG 90.5 PG ou MSG 90.6 PG) - RECARO (type : AM 55) avec les points d'ancrages sur le siège

8.8.1.2. Siège convoyeur : Sans objet

8.8.3. Places arrière :

8.8.3.1. Sièges passagers : Ceintures 2 points à enrouleur, sur siège EvoBus type ISE, (ancrages sièges sur rails et plancher) avec les points d'ancrages sur chaque siège

8.9.
8.10.
8.11.

9. ECLAIRAGE

9.1. Feux de route : deux
9.2. Feux de croisement : deux, groupés aux feux de route
9.3. Feux de position
9.3.1. Avant : deux, incorporés aux feux de route
9.3.2. Latéraux : onze, (six côté droit et cinq côté gauche)
9.4. Feux position arrière : deux, indépendants
9.5. Indicateurs de changement de direction :
9.5.1. Avant : deux, indépendants
9.5.2. Arrière : deux, indépendants
9.5.3. Latéraux : deux, indépendants
9.6. Feux de stop : deux, indépendants
9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : deux, indépendants
9.8. Dispositifs réfléchissants :
9.8.1. Avant : sans objet
9.8.2. Arrière : deux, indépendants
9.8.3. Latéraux : onze, groupés aux feux de position
9.9. Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
9.10. Feux de marche arrière : Un, indépendant côté droit
Sur demande : Un, indépendant côté gauche
9.11. Feux de brouillard :
9.11.1. Avant : deux, indépendants (sur demande)
9.11.2. Arrière : un, indépendant, côté gauche
Sur demande : un, indépendant côté droit

9.12. Feux d'encombrement :
9.12.1. Avant : deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
9.12.2. Arrière : deux, sur la partie haute du pavillon
9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière :
9.13.1. Indicateur de changement de direction : deux, indépendants sur la partie haute du pavillon
9.13.2. Feux de stop : deux, incorporés aux feux d'encombrement
9.14. Feux spéciaux :
9.14.1. Feux bicolores **Sur demande** : un, indépendant de chaque côté

10. DIVERS

10.1. Accessoires
10.1.1. Essuie-glaces : 2 à deux vitesses et balayage intermittent
10.1.2. Lave-glace : oui
10.1.3. Rétroviseurs :
10.1.3.1. Extérieur : deux. Sur demande : 1 miroir de surveillance côté droit
10.1.3.2. Intérieur : Un
10.1.4. Avertisseur sonore : oui, un. Sur demande, deux
10.1.5. Dispositif antivol : oui, sur demande
10.1.6. Extincteur : 1 de 6 Kg, dans son logement placé dans la planche de bord
10.1.7. Equipements particuliers : une boîte de premier secours - une lampe autonome - un triangle de pré signalisation
Protection électronique des circuits électriques
10.1.8. Chauffage autonome : oui, sur demande
10.1.8.1. Nature du combustible : Liquide

10.2. Marque d'identité
10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : Dans l'emmarchement de la porte avant.
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur un oméga, à droite dans le compartiment avant (derrière le pare-chocs).
10.2.3. Structure du numéro d'identification

WEB	628	5	87	.	.	.....
Identification du constructeur	Identification du type	Low Entry 12 m	Interurbain 2 portes	Direction : 1 = à gauche - 2 = à droite	Numéro d'usine de fabrication	Numéro dans la série du type

10.2.4. Le numéro d'identification commence à : WEB 628 587 1. 118 000
10.2.5. Identification du moteur : sur le dessus du bloc moteur

11. VISITES TECHNIQUES

11.1. Emplacement de la plaque correcteur : sans objet
11.2. Pression déclarée par le constructeur : 9,8 bars
11.3. Pression de disjonction : 12,3 bars
11.4. Pression aux têtes d'accouplement : sans objet
11.5. Longueur des bras de levier : sans objet
11.6. Course maximale des actionneurs de freins : Essieu 1 : 64 mm
Essieu 2 : 64 mm
Diamètre des vases : Essieu 1 : 20"
Essieu 2 : 20"/24"
11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

VA

INSCRIPTION	AFFECTATION
AV	Circuit essieu 1
AR	Circuit essieu 2
S	Servitudes et Parking
SP	Suspensions

11.8. Observation

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Mandataire EvoBus France S.A.S. – 2 à 6 Rue du Vignolle – Zone Industrielle – B.P. 90134 – 95842 Sarcelles Cedex que les véhicules de catégorie internationale M3 – genre T.C.P. – marque MERCEDES-BENZ, dont les types – variantes – versions suivent : type 530 – variante 587 457
Livrés :
- aménagés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA : **- Véhicule réceptionné suivant la directive 2001/85 C.E. ;**
- Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2008/74/C.E. pour les moteurs OM 457 hLA V/14 ou OM 457 hLA V/15
- Véhicule conforme aux limites du niveau K de la directive 2008/74/C.E. pour les moteurs OM 457 hLA EEV/14 ou OM 457 hLA EEV/15

Fait à Montlhéry, le 08 Mars 2010

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

Florian VARRIERAS

Vu et approuvé sous le n° P-2405.07.02
Fait à Montlhéry, le 08 Mars 2010
Pr. le Directeur Régional Ile de France

Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules

Michel CHAPUT

10119

ANNEXE III
CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S. – 2 à 6 rue du Vignolle – Zone Industrielle – B.P. 90134 – 95842 Sarcelles Cedex, représentant dûment accrédité de EvoBus GmbH D-70567 Stuttgart constructeur,
certifions que le véhicule prêt à l'emploi :
(2) Dénomination :

(D1)	Marque	: Mercedes-Benz	
(D2)	Type – Variante - Version	: 530 587 457	
(D3)	Dénomination commerciale	: O 530 LE U	
(E)	Numéro d'ordre dans la série du type	: WEB 628 587 13 121 797	(3)
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	: 19.000 Kg	
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC)	: 17.900 Kg	
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA)	: Néant	
(G)	Masse en service (G.1+75)	: 11.825 Kg	(3)
(G1)	Poids à vide national (PV)	: 11.750 Kg	(3)
(J)	Catégorie internationale	: M3	
(J1)	Genre national	: T.C.P.	
(J3)	Carrosserie (désignation nationale)	: CAR	
(K)	Numéro de la réception par type	: P-2405.07.02	
(P1)	Cylindrée	: 11.967 cm³	
(P2)	Puissance nette maximale	: 220 kW ~~– 260 kW~~	(1)
(P3)	Source d'énergie	: GO	
(P6)	Puissance administrative	: 32 CV	
(Q)		: non concerné	
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 42	(3)
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt	: 95 dB(A) ~~– 92 dB(A)~~	(1)
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	: 1.500 tr/min	
(V7)		: non concerné	
(V9)	Classe environnementale	: 0555*0874G ~~– 0555*0874K~~	(1)

EvoBus France S.A.S.
2 à 6 Rue du Vignolle - Z.I.
95200 Sarcelles

Service Homologation
Arnaud DEBAIR

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota)

- sort de nos usines, le 13/12/2010
pour être livré à : **FRANFINANCE pour location à :**

V.T.L.V.
169 Avenue Georges Clémenceau
92735 NANTERRE Cedex

Dispense de caution et de certificat fiscal
« DISP/045/112/VT/01/2010 »

Fait à Sarcelles, le 13/12/2010

(1) Rayer la mention inutile – (2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation – (3) A compléter

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat le procès-verbal de réception du type
Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312.1. à R.312.25., R.314.1. à R.317.7., R.317.15. à R.317.17 et R.318.1. à R.318.5. du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration en préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé, par le service en charges des réceptions

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés, EvoBus France S.A.S. – 2 à 6 Rue du Vignolle – Zone Industrielle – B.P. 90134 – 95842 Sarcelles Cedex, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort bien de nos usines équipé :

a) d'un dispositif antipatinage (A.S.R.) : ~~oui~~ – non (1)

b) d'un aménagement : (3)

Places assises	Places debout
42	20

c) d'un aménagement conforme à l'annexe 7 de la directive 2001/85/CE : oui – ~~non~~ (1)

Fait à Sarcelles, le 13/12/2010

(1) Rayer la mention inutile
(3) A compléter